



CPES-CAAP



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



Classe Préparatoire aux Études Supérieures - Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques

OUVERTURE RENTRÉE 2018

Principe

D'une durée d'un an, la CPES-CAAP du lycée d'Arsonval de Brive est destinée à former les étudiants aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art. Elle propose un parcours spécifique articulé à des compétences pratiques et culturelles.

Public concerné

Cette formation est ouverte aux élèves détenteurs du baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les candidatures sont étudiées et retenues en commission sur des critères scolaires et de motivation.

Nature des cours

Les cours se déroulent pendant une année scolaire et articulent des phases de consolidation et d'approfondissement dans les domaines pratique, technique et théorique. Le cursus est pluridisciplinaire, approfondi et en phase avec les exigences des écoles supérieures d'art. Divers partenariats viennent en appui de la formation.



Présentation

La Classe préparatoire aux études supérieures - Classe d'approfondissement en arts plastiques du Lycée d'Arsonval est une formation en un an qui accompagne les étudiants dans des choix d'orientation correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, les conseille dans la construction de leur démarche personnelle et de leur dossier artistique, les prépare à la poursuite d'études et formations artistiques. La pédagogie mise en place ne néglige aucun savoir théorique et culturel lié aux arts plastiques et privilégie la pratique comme préalable à la théorisation, l'art comme expérience. Ceci permet aux étudiants de se préparer à la spécificité des formations supérieures en





Annexe : modalités d'admission

La formation CPES-CAAP s'adresse aux bacheliers ayant suivi un enseignement artistique (spécialité ou facultatif) ou bénéficiant d'une pratique régulière des arts plastiques ainsi que d'une culture artistique personnelle.

L'admission se fait sur dossier et entretien.

Le dossier est constitué de :

- 5 reproductions scannées ou photographiques (format A4 maximum) de travaux plastiques bidimensionnels et/ou tridimensionnels; des productions numériques gravées sur un DVD-R ; d'une présentation écrite des travaux;
- la photocopie des résultats des épreuves anticipées du baccalauréat ;
- photocopies des bulletins scolaires des classes de Première et de Terminale ;
- une lettre de motivation précisant le parcours scolaire, les pratiques et/ou enseignements artistiques suivis, les centres d'intérêt culturels et artistiques, les dernières expositions ou manifestations culturelles visitées, les projets d'orientation et les études artistiques envisagées après l'année de CPES-CAAP.

L'entretien se déroule à l'appui du dossier envoyé et de réalisations complémentaires présentées par le candidat. Il permet d'évaluer les aptitudes, les connaissances et les motivations du candidat.

art et dans divers domaines proches. L'enseignement conduit favorise les transitions entre les pédagogies mises en œuvre dans le secondaire et l'autonomie attendue dans le parcours de formation des études supérieures. Cette classe construit donc des savoirs et compétences, tant pratiques que théoriques, qui rendent l'étudiant capable de réussir des concours de nature diverse selon les écoles supérieures ou les domaines préparés, reposant fréquemment sur la présentation et la soutenance d'un dossier de pratique personnelle. Elle est différente de la filière des arts appliqués. Outre les savoirs artistiques plasticiens dans les diverses dimensions de la pratique et de la culture artistiques, l'acquisition de compétences transversales est favorisée, notamment celles liées à la méthodologie et au projet. Une attention particulière est portée à la maîtrise de l'anglais dans une perspective d'ouverture internationale et de poursuite d'études à l'étranger. Un suivi individuel de chaque étudiant est assuré par l'équipe enseignante, afin de le conseiller dans ses choix de concours, de le préparer aux épreuves et entretiens d'admission tout en l'accompagnant dans la constitution de son dossier.

Informations sur le site internet de la CPES-CAAP

<http://www.cite-scolaire-arsonval.fr/CPES-CAAP>

